



Disraeli

# AVIS PUBLIC

## AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉES PAR L'ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENTS NO 741 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 641.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 8 juin 2026, le Conseil a adopté le premier projet de règlement de modification intitulé « Premier projet du règlement numéro 741 amendant le règlement de zonage numéro 641 ».

Une assemblée publique aura lieu le 13 juillet à 18 h 30 au Cabaret des arts de Disraeli situé au 310, rue Laurier à Disraeli. Durant cette assemblée publique, le maire, ou un membre du conseil délégué par le maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

L'objet du règlement numéro 741 porte sur :

- Modification de la grille des spécifications de la zone 33-RC afin d'ajouter la possibilité de réaliser une habitation multifamiliale isolée de 9 logements et plus (usage H-8).

Le projet du règlement numéro 741 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 550, Avenue Jacques-Cartier à Disraeli, du lundi au vendredi de 7 h 45 à 16 h 30.

**DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 17<sup>e</sup> jour du mois de juin 2026.**

Kim Côté  
Directrice générale et greffière

### ***Certificat de publication***

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au [www.villededisraeli.ca](http://www.villededisraeli.ca) et affiché une copie à l'hôtel de ville, 17<sup>e</sup> jour du mois de juin 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17<sup>e</sup> jour du mois de juin 2026.

Kim Côté  
Directrice générale et greffière